



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 30 07 2025

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la Sarthe / DCL**

72-2025-07-29-00001 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de la dénomination de commune touristique à la commune de La Chartre-sur-le-Loir (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-29-00001

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la  
dénomination de commune touristique à la  
commune de La Chartre-sur-le-Loir



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du droit des collectivités territoriales**

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant renouvellement de la dénomination de commune touristique  
à la commune de La Chartre-sur-le-Loir

**Le Préfet de la Sarthe,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11, L. 133-12, R. 133-32 et suivants ;
- Vu** le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET, Préfet de la Sarthe ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES, Secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 modifié relatif aux communes touristiques et aux stations classées, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0216 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, Secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 février 2025 portant décision de classement en catégorie II de l'office de tourisme de la Vallée du Loir ;
- Vu** la demande de renouvellement de la dénomination de commune touristique de la commune de La Chartre-sur-le-Loir, reçue le 7 juillet 2025 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de La Chartre-sur-le-Loir du 19 mai 2025 autorisant le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique à la commune ;
- Considérant** que la commune de La Chartre-sur-le-Loir remplit les conditions prévues à l'article R. 133-32 du code du tourisme pour obtenir la dénomination de commune touristique ;
- Sur proposition** de la Secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Place Aristide Briand  
72041 LE MANS Cédex 9  
Préfecture : 02 85 32 72 72  
Mél : [pref-mail@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-mail@sarthe.gouv.fr)

1/2

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de La Chartre-sur-le-Loir est dénommée commune touristique **pour une durée de cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** : Le dossier annexé au présent arrêté est consultable à la préfecture de la Sarthe.

**Article 3** : Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Nantes – 6, allée de l'Île-Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : La Secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, la Sous-préfète de la Flèche, le Maire de la commune de La Chartre-sur-le-Loir, le Président de la communauté de communes de Loir-Lucé-Bercé et le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Mans, le 29 juillet 2025

Pour le Préfet de la Sarthe et par  
délégation,  
La Secrétaire générale

Signé

Christine TORRES